

Corporation ou forgent ou contrefont ou altèrent quelque Obligation, Billet obligatoire ou de crédit ou quelque autre billet ou note de la dite Corporation ou quelque endossement ou endossements sur iceux, dans l'intention de frauder la dite Corporation ou quelque autre personne ou personnes quelconques, ou contrefont ou font passer quelque Obligation, Billet obligatoire ou de crédit ou quelque autre Billet ou Note forgé contrefait ou altéré de la dite Corporation ou quelque endossement ou endossements sur iceux, ou demandé l'argent y contenu le connoissant pour être forgé contrefait ou altéré; chaque telle personne, pour chaque telle offence, sur conviction d'icelle en due forme de la Loi, sera censée et jugée coupable de Félonie et souffrira la mort comme Félon sans bénéfice de Clergé.

XVII. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que si aucune personne grave, forme, fait ou repart aucune Planche ou Planches, Papier, Presse à cylindre, ou autre Outil, Instrument ou matériaux, inventés, adaptés et désignés à étamper, forger ou faire aucun Billet de change, faux et contrefait, Billet promissoire, engagement ou ordre pour le payement d'argent, tendant à le faire passer pour un Billet de change, Billet promissoire, engagement ou autre de la dite Corporation, ou d'aucuns des Officiers ou personnes engagés pour conduire les affaires de la dite Corporation, au nom et de la part d'icelle, ou s'il est trouvé en sa possession aucune telle Planche ou Planches gravées en aucune partie, ou aucun Papier, Presse à cylindre, ou autre Outil, Instrument ou matériaux, inventés, adaptés ou désignés comme susdit avec une intention d'en faire usage ou de les employer, ou fait ou permette qu'il en soit fait usage et emploi à forger et faire aucun tel Billet de change faux et contrefait, Billets promissoires, engagements ou ordres, chaque personne ainsi offensant sera jugée et regardée coupable de Félonie et en étant convaincue, souffrira les mêmes peines que dans les cas de Félonie.

XVIII. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, qu'il sera et pourra être loisible à aucun Juge de Paix, d'après une plainte faite par devant lui, sur le serment d'une personne croyable, qu'il y a juste raison de soupçonner que quelque personne ou personnes est ou sont à, ou ont été concernées à faire ou contrefaire certains tels faux Billets de change, Billets promissoires, engagements ou ordres comme susdit, par un *Warrant* sous son seing, d'ordonner qu'il soit fait une recherche dans la Maison, Chambre, Boutique, Appentis ou autres Bâtimens, Cour, Jardin ou autre place appartenant à telle personne ou personnes ou de faire recherche dans l'en-